

OUMERNE

DANS NOS PAGES

Bulletin à l'intention des conseils d'éducation de district et des comités parentaux d'appui à l'école du Nouveau-Brunswick.



Qua	atrièi	ne n	uméro
de	Gouv	erne	22

Élections scolaires 2004.....9

Les Comités parentaux d'appui à l'école.....10

Chroniques ..12, 14 et 16

Deuxième AGA13

Dictionnaire de l'éducation.....15

Rencontre provinciale des membres des conseils d'éducation17

À vos stylos19

Saviez-vous20



Vers la pleine geston scolaire francophone en milieu minoritaire

14° congrès annuel de la FNCSF



Numéro 1

Gouverne est publié sous la direction de Léon Richard, gestionnaire des conseils d'éducation de district, avec la collaboration des districts scolaires et grâce à la contribution financière du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

CONCEPTION GRAPHIQUE

iDConcept

COMMENT NOUS JOINDRE?

Gouverne

131, avenue Connaught Moncton (N.-B.) E1C 3P4

Téléphone: (506) 856-2170 Télécopieur : (506) 856-2932 leon.richard@gnb.ca



Quatrième numéro

En avril dernier, nous présentions le troisième numéro de la revue Gouverne. Ce troisième numéro avait pour objectif de faire le point sur les élections scolaires et de présenter le rôle des personnes élues au suffrage universel dans le but d'encourager la population francophone du Nouveau-Brunswick à participer aux élections du 10 mai. Le résultat n'a pas été tel qu'espéré. En effet, comme vous pourrez le constater en consultant les statistiques que nous vous présentons, très peu de citoyens et de citoyennes ont présenté leur candidature. Parmi les 158 postes ouverts, 44 sont demeurés vacants (17 dans des sous-districts francophones). Même le nombre d'électeurs a diminué de presque de moitié comparativement aux élections de 2001. Comment expliquer cela? Certains l'attribuent au peu de pouvoir que détiennent les conseils; d'autres déplorent le fait que les membres des conseils d'éducation ne soient pas rémunérés; d'autres voudraient que les élections scolaires se tiennent à un autre moment que les élections municipales et que le vote prenne place dans les écoles. Et vous, qu'en pensez-vous?

Ce quatrième numéro continue la présentation du portrait des cinq districts scolaires et conseils d'éducation. Les statistiques sont récentes, en date de septembre 2004. Nous vous présentons aussi quelques comités parentaux d'appui à l'école.

Plusieurs études ont été dévoilées au cours de la dernière année. Nous les avons lues et nous vous en présentons un résumé. Bien entendu, ce n'est qu'un sommaire et nous vous invitons à lire le document dans son intégralité.

Nous vous présentons aussi nos chroniques habituelles : Dictionnaire de l'éducation, congrès annuels, Forum provincial, Qu'en dit Carver, groupe efficace et les obligations légales et constitutionnelles.

Nous réitérons notre invitation à nous écrire et à partager vos opinions. Trois lecteurs ou lectrices nous ont fait parvenir les commentaires suivants :

> Je n'aime pas le nom de la revue; je suggère comme L'appui scolaire. J'aime la présentation. Ce que j'aime : les fiches. Ce que je n'aime pas : le bref historique des autres provinces.

> Je n'aime pas le nom de la revue; je suggère Le Gouvernail Ce que j'aime : l'information à propos des districts et surtout l'opinion concernant le sommeil et le succès scolaire. Je crois que chaque enseignant de l'école devrait recevoir une copie de Gouverne et non seulement l'enseignant qui siège au CPAE. S.V.P. m'en faire parvenir 8 autres copies. Les enseignants de mon école l'apprécieraient beaucoup.

> J'aime le nom de la revue. Ce que j'aime : informations intéressantes. Ce que je n'aime pas : les pages sont difficiles à lire à cause du reflet de la lumière.







Assis: Gloria Robichaud, Carmen Hivon, Luc Drisdelle; vice-président, Fernand Daigle. Debout: Jimmy McDonald, Andréa Vautour, Ronald Caissie (directeur général), Louis Chiasson, James LeBlanc, Cyrille Sippley; président, Joanne Sonier

Lorsque lire est difficile....

« Même si la majorité des enfants apprennent à lire, un certain nombre rencontre des difficultés importantes ».

Suite à un questionnement quant à la démarche utilisée par le District scolaire no 11 pour l'apprentissage de la lecture, ce dernier a voulu la situer en la comparant à certains outils tels Pilier et la Méthode sur l'enseignement sensoriel simultané (EMS). Ces derniers font surtout appel à la conscience phonologique. Le district a donc voulu savoir où se situait la démarche utilisée et a demandé à une consultante, Madame Vivian McEniry de faire une analyse de la démarche suivie dans le district.

D'après cette analyse, la démarche du district est plus complète que la méthode EMS et le programme Pilier parce qu'elle tient compte des cinq entrées en lecture (entreés sémantique, lexicale, syntaxique, morphologique, graphophonémique). Elle tient compte du fait que les élèves n'apprennent pas tous de la même manière. Elle est basée sur des recherches récentes et aborde des notions essentielles, entre autres, l'émergence de l'écrit, la conscience phonologique, l'apprentissage de l'alphabet, le processus de lecture et de l'écriture. De plus, la présence de questionnement, d'enseignement explicite des stratégies, de mise en contexte de situations de lecture et de la signifiance sont des éléments importants retrouvés dans la démarche du district. Elle s'attarde au développement de la responsabilisation de l'élève dans son apprentissage et de la motivation qui est aussi un atout précieux pour un apprentissage réussi.

Malgré tout, il se peut que certains enfants éprouvent des difficultés en lecture. Que faire alors? La démarche progressive de l'intervention et de l'évaluation adoptée par le district permet de cerner en profondeur les habiletés qui sont en difficulté chez les élèves présentant des troubles du langage écrit ou des troubles spécifiques de lecture. De plus, le travail d'équipe avec les intervenants tels que la psychologue, l'orthophoniste, l'enseignante ressource, la direction et l'enseignant, s'avère essentiel pour établir un diagnostic final.

En conclusion, la démarche préconisée par le district contient en grande majorité les éléments retrouvés dans la méthode EMS et le programme Pilier. Elle va, cependant, plus loin que les deux autres par son questionnement stratégique, par la mise en relation de l'élève avec son mode de fonctionnement et par le respect des étapes à suivre avant d'établir un diagnostic de trouble spécifique de lecture. À la lumière de cette analyse, nous constatons que la démarche préconisée au district répond davantage aux besoins des élèves.

Fiche

District 11

21 écoles

6 393 élèves

430 enseignantes et enseignants

21 directions et 17 directions adjointes

294 membres du personnel non enseignant

26 personnes affectées en permanence au bureau du district

Budget d'opération 39 739 330 \$

Pour communiquer avec le district 11

DISTRICT SCOLAIRE 11 10, rue Commerciale Unité 2 Richibouctou (N.-B.) E4W 3X6

Téléphone

506-523-7655

Télécopieur

506-523-7659

Site Web

www.district11.nbed.nb.ca

District 01

13 écoles

6 933 élèves

410 enseignantes et enseignants

13 directions et 19 directions adjointes

168 membres du personnel non enseignant

26 personnes
affectées en
permanence au
hureau du district

Budget d'opération 37 004 960 \$

Pour communiquer avec le district 01

DISTRICT SCOLAIRE 01 425, rue Champlain Dieppe (N.-B.) E1A 1P2

Téléphone

506-856-3333

Télécopieur

506-856-3254

Site Web

www.district1.nbed.nb.ca







Assis (gauche à droite) : Suzanne Drapeau-McNally, Ernest Thibodeau (vice-président) , James Thériault (président) Anne-Marie LeBlanc (directrice générale) , Martine Bernard

Debout (gauche à droite) : Marie Brunelle, Francine Gaudet-Waterman, Paul-Émile Thériault, Suzanne Roussel, Marc LeBlanc, Carole Laporte-Couturier, Daniel Bourgeois

Le Conseil et la directrice générale du district scolaire 01 désirent remercier madame Gisèle St-Amand d'avoir accepté de rédiger un article sur le benjamin des dossiers du district : la francisation. Ayant occupé de nombreux postes en éducation, madame St-Amand s'est retirée du poste de directrice générale du district 01, en octobre 2004. Parmi les dossiers qui continuent à retenir l'attention de cette professionnelle, on retrouve le rôle central que joue l'école dans le développement des communautés minoritaires.

La francisation au district 01 : un programme en construction

Lors des discussions qui ont mené à l'élaboration du plan éducatif, les membres du Conseil d'éducation ont insisté sur l'importance que toutes les écoles du district 01 soient des milieux d'accueil et d'excellence. Conscients que la réussite de l'école de langue française se mesure à sa capacité d'attirer, de retenir et d'instruire les enfants dont les parents sont titulaires des droits à l'éducation en français, les conseillères et conseillers ont accueilli d'emblée l'idée d'instaurer des services dont l'objectif est de favoriser l'intégration à l'école de tous les enfants des familles ayants droit, incluant ceux qui affichent des manques à gagner au plan linguistique.

S'il est vrai que tous les jeunes ont besoin d'accompagnement, de stimulation et de modèles pour développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la francophonie, ceci est d'autant plus vrai pour ceux qui vivent en milieu anglo-dominant et pour ceux qui sont issus d'un foyer où l'un ou l'autre des parents est non francophone et où la langue française n'est peut-être pas parlée de façon régulière.

Or, le district 01, voulant mettre frein à l'érosion de la communauté de langue française, fait appel à des mesures qui permettent d'intégrer dans sa programmation des façons d'amener les élèves à se réaliser, non seulement au plan scolaire mais également aux plans culturel, identitaire et communautaire. Ainsi, les écoles du district 01 doivent promouvoir les activités, les manifestations et les produits culturels de langue française auprès de leurs élèves. Elles sont de plus invitées à amener leurs élèves à découvrir et à apprécier les richesses et les beautés de leur patrimoine. Qui plus est, elles ont la responsabilité et le devoir de faciliter l'intégration de tous les élèves en leur offrant des services éducatifs à leur portée. C'est à ce volet que s'inscrivent les services de francisation.

District 01

Il y a déjà quelques années que ce type de service existe au district scolaire 01 et c'est en raison des besoins qui se font de plus en plus grandissants que le service a pris de l'ampleur au cours de la dernière année. Est-il nécessaire de souligner que les élèves du district 01 - même ceux qui proviennent de familles où la langue parlée à la maison est le français – baignent dans un milieu anglo-dominant? En fait, le district est composé des villes de Fredericton et de Saint-Jean ainsi que du village d'Oromocto où les francophones sont triplement minoritaires. Même si les francophones occupent une place importante au sein des populations de la cité de Dieppe, de la ville de Moncton et du village de Memramcook, il n'en reste pas moins qu'à l'instar d'un monde de plus en plus multilingue et multiculturel, les familles exogames sont en nombre croissant sur l'ensemble du territoire qui relève du district scolaire 01.

C'est ce qui explique qu'à l'hiver 2004, les autorités du district décidèrent de multiplier les efforts de francisation et d'implanter un véritable mouvement en ce sens en affectant du temps d'enseignement en francisation à toutes les écoles qui accueillent des élèves de maternelle. À son tour, le ministère de l'Éducation décida de répartir quelques enseignants en francisation entre les districts scolaires francophones - ce qui eut comme heureux résultat de majorer le temps d'enseignement en francisation que le district 01 s'apprêtait à offrir aux enfants «anglo-dominants», nés de parents dont les droits de faire instruire leurs enfants en français sont assurés par la Charte canadienne des droits et libertés.

Quelques mois plus tard, ce sont près de 200 enfants de la maternelle et de la première année qui, accompagnés d'enseignantes et de monitrices de francisation, apprennent le français pour pouvoir apprendre en français. Le programme Coup d'pouce mis en place spécifiquement pour ces élèves vise d'abord le rattrapage linguistique puisque ceux-ci ne connaissent pas suffisamment la langue française pour pouvoir s'affirmer et s'afficher en français. Faut-il ajouter que si cette connaissance insuffisante de la langue est laissée pour compte, ces jeunes ne développeront vraisemblablement pas de sentiment de fierté et d'appartenance envers la francophonie, contribuant ainsi à renflouer le nombre de francophones perdus à l'assimilation ?

Déjà, on remarque de beaux progrès chez les élèves qui reçoivent des services de francisation et, bien que leur intégration à l'école de langue française entraîne des défis, c'est peu lorsqu'on considère les retombées potentielles d'un mouvement dont l'objectif est de recruter, d'instruire et de retenir l'effectif cible des écoles de langue française.

En conclusion, parmi les responsabilités d'un système d'éducation de langue française, on doit retrouver celle de veiller à assurer l'avenir de la communauté francophone et acadienne. Quiconque se préoccupe de l'avenir de la francophonie doit s'occuper de francisation et convaincre les familles ayants droit de favoriser le français. Le programme Coup d'pouce linguistique est un effort en ce sens.

District 9

23 écoles

7701 élèves

498 enseignantes et enseignants

23 directions et21 directions adjointes

388 membres du personnel non enseignant

26 personnes affectées en permanence au bureau du district

Budget d'opération 46 382 000 \$

Pour communiquer avec le district 9 DISTRICT SCOLAIRE 9 DE LA PÉNINSULE ACADIENNE CP 3668, succ. bureau chef 3376, rue Principale Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 165

Téléphone

506-394-3400

Télécopieur 506-394-3455

• • • • • • • • • • •

Site Web

www.district9.nbed.nb.ca

























 $1^{\rm ire}$ rangée de gauche à droite : Gilmond Larocque; Odette Robichaud, présidente. $2^{\rm e}$ rangée : Emery Robichaud, Noëlla Robichaud; Edmond F. Paulin, vice-président.

3º rangée : Albert Lagacé; Louis Savoie; Marcel Basque.

4º rangée : Florent Vienneau; Gérard Robichaud; Solange Haché, directrice générale.

(Absente : Chantal Plourde)







1^{ère} rangée : Lise Aubut, directrice de l'éducation, Adrien (Pat) Fournier, sous-district 5, Louise Désilets, présidente et sousdistrict 7, George LaBoissonnière, vice-président et sous-district 3, Jeanne Da Gauthier, sous-district 12, Bertrand Beaulieu, directeur général.

 $2^{\rm e}$ rangée : Yvan Guérette, directeur des services administratifs et financiers, Pierrette Fortin, sous-district 2, Ann Martin, sous-district 8, Martine Michaud, sous-district 10, Jean-Marie Cyr, sous-district 6, Benoit Castonguay, sous-district 11, Marc Babineau, sous-district 4, Line Côté-Page, sous-district 9, Marc Long, sous-district 1, Johane Thériault-Girard, directrice des ressources humaines.

Le District scolaire 3 baigne dans trois différents comtés : Madawaska, Restigouche et Victoria. Il dessert une population de 61 800 personnes répartie sur un territoire de 13 570 km². Sur le plan pédagogique, les principaux projets du district gravitent autour de la douance et de la littératie. Sur le plan des infrastructures, la nouvelle école d'Edmundston ouvrira ses portes en septembre 2005 et l'école Notre-Dame d'Edmundston fera l'objet de rénovations majeures pour accueillir les élèves des 7° et 8° années.



Fiche

District 3

23 écoles

7 237 élèves

463 enseignantes et enseignants

23 directions et
21 directions adjointes

405 membres du personnel non enseignant

26 personnes
affectées en
permanence au
bureau du district

Budget d'opération

43 976 350 S

Pour communiquer avec le district 3 DISTRICT SCOLAIRE 3 532, chemin Madawaska Grand-Sault (N.-B.) E3Y 1A3

Téléphone

506-473-7360

Télécopieur

506-473-6437

Site Web

www.district3.nbed.nb.ca

District 5

22 écoles

6 087 élèves

398 enseignantes et enseignants

22 directions et 16 directions adjointes

298 membres du personnel non enseignant

> 30 personnes affectées en permanence au bureau du district

Budget d'opération

37 147 470 \$

Pour communiquer
avec le district 5
DISTRICT SCOLAIRE 5

21, rue King Campbellton (N.-B.)

E3N 1C5

Téléphone

506-789-2255 ou le 506-547-2771

Télécopieur

506-789-4840

Site Web

www.district5.nbed.nb.ca













1ère rangée de gauche à droite : Marie-France Maltais; Mario Pelletier; Luc Forcier, président; Jean-Guy Levesque; directeur général. 2º rangée : Clarence LaFrenière, vice-président; Anne-Marie Gammnon; Roger Vienneau; Richard Gallant. Absents : Jean-Louis Fournier, Rita Godin, Léonard Lavigne et Diane Mignault.

Notre mission

« Le District scolaire 5 a pour mission d'être un milieu propice aux apprentissages où les élèves s'engagent dans la construction de leurs compétences afin d'apprendre toute leur vie et de contribuer en tant que francophones à une société en perpétuel changement. »

Notre conseil

Les élections scolaires du 10 mai dernier ont mis fin au mandat de trois ans assumés par nos conseillères et conseillers scolaires. Le conseil a avancé sur plusieurs fronts, notamment la consolidation d'un mode de gouvernance axé sur les résultats et l'imputabilité (modèle Carver), la rédaction et adoption de politiques, l'adoption du règlement de procédures pour ses réunions et l'amorcement de consultations auprès d'un large réseau d'intervenants visant à établir les grandes orientations en matière d'éducation pour notre région.

Lors de sa dernière année de mandat, trois grands dossiers ont occupé l'attention du Conseil. Le dossier sur les finalités a été sa priorité, et le Conseil doit maintenant entreprendre la plus importante de ses fonctions, soit rédiger ses politiques de fins. Le deuxième dossier qui concernait le Conseil était la perception qu'avait le public des services offerts par le bureau central. Une étude effectuée par le centre de recherche de l'Université de Moncton a conclu que le service était accessible et disponible pour l'ensemble de la clientèle du Conseil. Le troisième dossier, celui du réaménagement des communautés scolaires, a su prendre la majeure partie du temps du Conseil. Les consultations se poursuivent avec les communautés les plus touchées par la diminution des effectifs en vue de négocier un plan de réaménagement qui répondrait aux besoins de nos élèves.

Six conseillères et conseillers ont renouvelé leur mandat, soit Luc Forcier, Richard Gallant, Anne-Marie Gammon, Clarence LaFrenière et Marie-France Maltais. Ils seront épaulés par cinq nouveaux membres : Jean-Louis Fournier, Rita Godin, Léonard Lavigne, Diane Mignault et Roger Vienneau. Messieurs Luc Forcier et Clarence LaFrenière ont été élus aux postes de président et vice-président respectivement.

Les principaux défis que le Conseil d'éducation du District scolaire 5 aura à relever au cours des quatre prochaines années sont, entre autres :

- Resserrer les liens entre le Conseil et les comités parentaux d'appui auprès des écoles du district et assurer leur formation;
- Finaliser la rédaction de politiques sur les fins en éducation;
- Participer activement à la Fédération des Conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick;
- Voir à un meilleur financement en éducation.
- Établir des partenariats durables et fructueux avec la communauté.
- Augmenter la visibilité du Conseil.
- Voir au réaménagement des communautés scolaires.
- Adopter un plan stratégique pour les quatre prochaines années.

Élections scolaires 2004

Conseil d'éducation du district scolaire 01

8 candidats, 3 candidates Élection par acclamation: 4 Élection par scrutin: 3 Postes vacants: 4

Conseil d'éducation du district scolaire 3

6 candidats, 5 candidates Élection par acclamation: 7 Élection par scrutin: 2 Postes vacants: 3

Conseil d'éducation du district scolaire 5

4 candidats, 2 candidates Élection par acclamation: 4 Élection par scrutin: 1 Postes vacants: 6

Conseil d'éducation du district scolaire 9

9 candidats, 1 candidate Élection par acclamation: 8 Élection par scrutin: 1 Postes vacants: 2

Conseil d'éducation du district scolaire 11

11 candidats, 3 candidates Élection par acclamation: 6 Élection par scrutin: 3 Postes vacants: 2

Résultats des élections scolaires

2001 2004

2001	2004
158 postes (56 francophones, 102 anglophones) dans les quatorze districts (9 anglophones et 5 francophones)	158 postes (56 francophones, 102 anglophones) dans les quatorze districts (9 anglophones et 5 francophones)
89 050 électeurs ont voté	47 070 électeurs (14 402 francophones (30,6%) et 32 668 anglophones) ont voté
233 candidats et candidates	151 candidats et candidates 52 francophones (34,4%) dont 38 hommes et 14 femmes 99 anglophones (65,6%) dont 52 hommes et 47 femmes
Élection par acclamation : 76	Élection par acclamation : 83 29 francophones (34,9%)
Élection par scrutin : 58	Élection par scrutin : 31 10 francophones (32,3%)
Postes vacants: 24	Postes vacants: 44 17 francophones (38,6%)

Les Comités parentaux d'appui à l'école



De gauche à droite : William Hachey (enseignant), Chantal Thériault (parent), Sonia Lanteigne (parent), Sylvie Gallant (parent), Brigitte Bernier (présidente), Michelle Poirier-Morris (parent), Marc Pelletier (directeur), Hervé Bujold (Vice-président), Jacques Duclos (parent), Jean-Pierre Goyette (parent)

École Versant Nord. Atholville

Le rôle du comité est surtout d'apporter des opinions et des suggestions à la direction de l'école. Les sujets apportés aux réunions sont décidés par la présidence et la direction. Les autres membres peuvent toutefois apporter des points à l'ordre du jour. Le comité se rencontre à 5 ou 6 reprises durant l'année. Par contre, les membres sont impliqués de différentes façons lors de rencontres avec les parents, de spectacles, de soirées de reconnaissance, etc. Voici quelques activités du comité :

- organiser deux conférences par année pour les parents (ex. : les drogues, l'intimidation, l'éducation sexuelle, etc.)
- réviser le plan éducatif annuel et quinquennal découlant du programme d'évaluation de l'école
- approuver différentes levées de fonds
- siéger au comité du PEE lors de l'année d'évaluation
- approuver le menu de la cafétéria (qualité, prix)
- examiner les résultats des tests du ministère
- trouver des moyens d'améliorer la communication école-parents
- discuter des devoirs à la maison



De gauche à droite : Rémi Charest (directeur), Nadine David Rail, Rachel Savoie (vice-présidente), Linda Haché (présidente), Diane Bowman, François Cormier (secrétaire).

Absents au moment de la photo : Julie Duguay, Henri-Pierre Duguay, Estelle Bujold, Omer Chiasson, enseignant.

Le comité parental d'appui à l'école de l'école l'Étincelle de Ste-Marie-St-Raphael

Le Comité parental d'appui à l'école (CPAE) de l'école l'Étincelle est la voix des parents auprès de la direction de l'école. Le comité travaille, en collaboration avec la direction de l'école, sur des dossiers concernant différents aspects de la vie scolaire. Son mandat est d'aviser le directeur de l'école relativement à l'établissement, à la mise en œuvre et au contrôle du plan d'amélioration de l'école qui peut comprendre : la mission de l'école, les politiques de l'école sur l'éducation, la langue et la culture, la création d'un climat positif pour les élèves, la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement, l'amélioration des biens scolaires et il peut aussi participer au choix du directeur et de tout directeur-adjoint de l'école. Il se compose non seulement de parents, mais aussi du directeur de l'école, d'un représentant du personnel enseignant, et d'un membre de la communauté. Il rend aussi compte de ses délibérations au Conseil d'éducation du district et au District scolaire 9, afin qu'ils prennent les bonnes décisions au sujet de l'école.

Voici certains dossiers qui retiendront l'attention du CPAE de l'école l'Étincelle en 2004-2005 : le Code vestimentaire, la sécurité au niveau du stationnement et la possibilité d'avoir une secrétaire à temps plein à l'école.



Rencontres de formation pour les membres des CPAE

Deux rencontres de formation pour les membres des CPAE furent organisées dans le district scolaire 11, une à Bouctouche et l'autre à Saint-Louis-de-Kent. 17 écoles sur 21 étaient représentées pour un total de 41 participants et participantes. Il fut question du rôle du comité parental d'appui à l'école en rapport avec le plan d'amélioration de l'école et le programme d'évaluation des écoles.

14º congrès annuel

de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)



De gauche à droite : Edgar Gallant, président du comité directeur sur l'inventaire des besoins des conseils scolaires francophones du Canada, Madeleine Chevalier, présidente de la FNCSF et Paul Charbonneau, directeur général

Le 14^e congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones s'est tenu du 28 au 30 octobre 2004 à Winnipeg. Le thème, Maintenant qu'on sait...une gestion scolaire à notre mesure, illustre bien la nature des délibérations qui ont eu lieu. Entre autres, il a été question d'une stratégie pour compléter le système d'éducation en français en milieu minoritaire. L'objectif de cette stratégie vise à garantir aux francophones de toutes les régions du pays une éducation de qualité égale à celle de la majorité. Des représentants des cinq conseils scolaires francophones du Nouveau-Brunswick étaient présents à cette rencontre annuelle. Madame Madeleine Chevalier d'Ottawa a été réélue à la présidence de la Fédération tandis que Ernest Thibodeau, du conseil d'éducation 01 de Dieppe, a été choisi à la première vice-présidence. Le congrès de l'an prochain se tiendra à Ottawa.

<u> La chronique « Qu'en dit Carver ? »</u>

Gouverner, ce n'est pas facile. Il existe très peu de « méthodes » de gouvernance sur lesquelles les conseils d'éducation peuvent s'appuyer pour définir leur rôle. Il y a, bien entendu, la méthode préconisée par John Carver. Plusieurs conseils s'en inspirent. Afin

d'aider les membres des conseils et les conseils eux-mêmes à mieux comprendre cette approche, **Gouverne** se propose de rédiger une chronique présentant une situation de gouvernance très concrète avec une solution conforme aux principes de Carver.

Troisième chronique

Un membre du conseil demande à la direction générale s'il peut participer à une conférence qui a lieu à l'extérieur de la province. Que doit répondre la direction générale? La direction générale demande au conseil si elle peut participer à la même conférence. Que doit répondre le conseil?

Le modèle de Carver prévoit quatre catégories de politiques :

- Les finalités : la mission, les résultats poursuivis et pour quels bénéficiaires;
- 2) Les limitations par rapport aux moyens utilisés par le personnel : traitement du personnel et des bénéficiaires, budgets, édifices, transport, etc.;
- 3) La méthode de gouverne : le rôle de la présidence
- et la tenure des réunions (fréquence, durée, contenu, etc.)
- 4) Le lien avec la direction generale : delegation a la dg, evaluation, etc.

Les **deux premières** catégories de politique, finalités et limitations, sont généralement des responsabilités conférées à la direction générale qui a le rôle de les implanter. Il est évident que la demande de la direction générale n'est pas une question de finalité, mais de moyen pour atteindre la mission. En autant que la direction générale ne transgresse aucune politique de limitations, c'est elle qui décide si elle participe à la conférence. Les **deux dernières** catégories sont des moyens que se donne le conseil pour

gouverner. Par conséquent, si un membre du conseil désire participer à une conférence, c'est au conseil qu'il s'adresse et non à la direction générale. Il est à espérer que le conseil a précisé dans l'une de ses politiques (méthode de gouverne) son intention par rapport à la formation et au perfectionnement de ses membres et qu'il a indiqué à la direction générale par l'entremise d'une politique (Limitations) le montant qui doit être inscrit dans les prévisions budgétaires pour cette dépense.



Gouverne sollicite vos questions.

Si vous désirez appliquer les principes du modèle Carver à une situation qui s'est présentée à votre conseil, veuillez faire parvenir votre question à Gouverne qui y répondra

dans sa prochaine

chronique.

Recherche

Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire

Étude des besoins des trente conseils scolaires francophones en milieu minoritaire au Canada

Réalisée par Daniel Bourgeois de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour la Fédération nationale des conseils scolaires francophones

Le 30 septembre 2004

Contenu

Première section : La pleine gestion scolaire en francophonie minoritaire

Partie A : Le contexte historique et politique de la pleine gestion scolaire francophone

Partie B : La jurisprudence afférente à l'article 23 depuis 1982

Deuxième section : Les besoins scolaires et parascolaires

Partie A : Les données obtenues à partir du questionnaire distribué aux trente conseils scolaires francophones

Partie B : L'analyse des besoins scolaires au regard de l'article 23

Objectifs

- a) Traduire la jurisprudence afférente à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés en manifestations administratives concrètes et quotidiennes de la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire au Canada.
- b) Permettre aux parents, aux communautés et aux conseils scolaires francophones d'élaborer et de réaliser en commun un projet de société leur permettant d'obtenir la pleine gestion de leurs écoles.
- c) Poser les principaux jalons d'une concertation tripartite gouvernement fédéral, ministères de l'Éducation, conseils scolaires francophones devant assurer la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire au Canada.

La jurisprudence comporte onze principes, regroupés en quatre volets

1) Le volet politique

- i. Réparer les injustices du passé et enrayer l'érosion de la minorité
- ii. Assurer l'égalité des deux communautés linguistiques officielles
- iii. Établir les conseils scolaires comme un ordre distinct du gouvernement
- iv. Les gouvernements provinciaux ont des obligations positives

2) Le volet communautaire

- L'établissement d'écoles distinctes de langue française
- ii. Les écoles comme centres culturels de la communauté francophones

3) Le volet pédagogique

- i. L'identification des besoins scolaires de la communauté francophone
- ii. L'établissement de programmes scolaires selon les besoins de la minorité
- iii. L'égalité des résultats

4) Le volet administratif

- i. Le financement équitable et la dépense des fonds selon les besoins
- ii. Les conseils scolaires francophones ont sept pouvoirs exclusifs de gestion

Les 13 besoins prioritaires :

- Construction de nouvelles écoles
- Réfections/réparations d'écoles existantes
- Programmes de francisation avant l'entrée scolaire
- Programmes d'actualisation linguistique
- Programmes d'accueil/d'appui/accompagnement de parents exogames
- Services à la petite enfance et services de garde
- Programmes au niveau secondaire
- Recrutement du personnel enseignant régulier
- Recrutement du personnel enseignant spécialisé
- Recrutement du personnel administratif
- Services spécialisés en français
- Promotion de l'école française
- Identification/recrutement des ayants droit



^{*} Il s'agit d'un résumé. Il est important de comprendre que certaines données sont tirées hors contexte. Pour bien comprendre cette étude, il faut lire le texte en entier

Deuxième AGA

de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCENB)

Le 17 octobre 2004, la Fédération tenait sa deuxième assemblée générale à Grand-Sault. Les cing conseils d'éducation étaient représentés et une cinquantaine de personnes étaient présentes. Dans son rapport annuel, le président du Conseil d'administration, Cyrille Sippley, a fait état des principaux dossiers qui ont retenu l'attention au cours de la dernière année dont le partenariat, le financement et la formation. Il a souligné que la FCENB siège désormais au Forum des organismes acadiens, qu'elle est membre du Réseau d'appui aux ayants droit et du Réseau de la petite enfance. Il a rappelé que la question du financement de la Fédération demeure une préoccupation majeure. Quant à la formation des membres des conseils d'éducation, monsieur Sippley considère qu'un premier pas a été accompli par la participation de la Fédération à la rencontre de formation qui a eu lieu cet automne. En ce qui concerne les dossiers à venir, la Fédération devra se faire connaître davantage en améliorant sa visibilité. Elle devra aussi s'assurer que tous les droits de la communauté francophone en regard de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés sont respectés et que les intérêts de la communauté acadienne et francophone sont bien représentés lors des négociations entre le gouvernement fédéral et la province en ce qui a trait au Programme des langues officielles en enseignement.



Conseil d'administration de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick

De gauche à droite : Richard Gallant, représentant du CED du district scolaire 5, Adrien Fournier, représentant du CED du district scolaire 3, Jean-Marie Cyr, vice-président et représentant du CED du district scolaire 3, Ernest Thibodeau, représentant du CED du district scolaire 01, Cyrille Sippley, président, et représentant du CED du district scolaire 11, Albert Lagacé, représentant du CED du district scolaire 9, Joanne Sonier, représentante du CED du district scolaire 11, James Thériault, représentant du CED du district scolaire 01, Edmond Paulin, représentant du CED du district scolaire 9, Absente au moment de la photo, Anne-Marie Gammon, représentante du CED du district scolaire 5

Les cinq obligations positives

des autorités publiques en matière d'éducation de la langue française

- L'obligation de remédier aux torts du passé
- L'obligation d'offrir et de promouvoir l'instruction en français
- L'obligation d'assurer la qualité de l'instruction en français
- L'obligation de restructurer les institutions scolaires
- L'obligation de répondre aux besoins des communautés francophones

Les sept pouvoirs exclusifs

des conseils scolaires francophone

- Le pouvoir de dépenses des fonds pour assurer l'instruction dans la langue de la minorité
- Le pouvoir de nommer et diriger le personnel administratif en poste dans les conseils scolaires et les écoles
- Le pouvoir d'établir les programmes scolaires
- Le pouvoir de recruter et affecter le personnel enseignant et non enseignant
- Le pouvoir de conclure des accords pour assurer l'enseignement et les autres services dispensés aux élèves de la minorité linguistique
- Le pouvoir de déterminer les besoins scolaires et parascolaires des communautés minoritaires
- Le pouvoir de décider de l'emplacement des établissements scolaires

Recherche

Libérer le potentiel caché de l'exogamie

Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale.... Là où le nombre le justifie...

Étude réalisée par Rodrigue Landry, directeur de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour le compte de la Commission nationale des parents francophones

-----octobre 2003

Le rapport comprend trois parties:

- 1) Le contexte de l'étude
- 2) Le profil démolinguistique des enfants d'ayants droit (2001)
- 3) Les conséquences et pistes d'action

1) Le contexte de l'étude

- Plusieurs parents ayants droit francophones n'inscrivent pas leurs enfants dans les écoles de la minorité
- Le français s'efface au profit de l'anglais à l'extérieur du Québec et, au Québec, la communauté anglophone est de moins en moins nombreuse
- Seulement 20,2% des enfants de 0 à 4 ans de couples exogames (francophone-anglophone) emploient le français le plus souvent à la maison(recensement de 1996)
- Une participation maximale de la clientèle scolaire cible francophone à l'école de la minorité devient cruciale non seulement pour maintenir le taux de la population, mais pour assurer une forte identité francophone
- Les effectifs scolaires réalisés dans les écoles de langue française représentent 3,3% de la population scolaire totale hors Québec alors que le potentiel est de 6,1%

2) Le profil démolinguistique des enfants d'ayants droit(recensement de 2001)

- Le nombre d'enfants d'ayants droit de moins de 18 ans pour l'ensemble des communautés francophones et acadiennes est de 309 605. De ce nombre, 237 825 sont d'âge scolaire.
- Environ 64% de ces enfants vivent dans des familles exogames
- L'école semble jouer un rôle de premier plan dans l'acquisition du français chez les enfants de familles exogames
- 83,9% des enfants dont le français est la langue maternelle vivent dans l'Ontario (54%) et dans le Nouveau-Brunswick (29,9%)
- La langue maternelle français est transmise à 92% des enfants dans les familles endogames (couples francophone-francophone) et à 22,6% dans les familles exogames (couples francophone-anglophone)
- Seulement un enfant d'ayants droit sur deux a le français comme langue maternelle en raison de la forte incidence des foyers exogames. Au Nouveau-Brunswick, 30,4% des enfants d'ayant droit proviennent de foyers exogames
- Au Nouveau-Brunswick le taux de transmission du français langue maternelle est de 98,6% lorsque les deux parents sont francophones mais de seulement 36,8% lorsque seulement un parent est francophone. Le taux de transmission est donc de 80,9% (quand même le plus élevé à l'extérieur du Québec).
- Au Nouveau-Brunswick le nombre d'enfants d'ayants droit de moins de 18 ans est passé de 78 895 en 1986 à 56 455 en 2001 (une baisse de 28,4%)

3) Les conséquences et pistes d'action

- Campagne nationale de conscientisation des ayants droit et de la population canadienne sur les questions pertinentes se rapportant aux habitudes langagières de la famille et aux conséquences des choix scolaires
- Services d'appui aux familles, dont des centres de la petite enfance ou d'établissements destinés à la petite enfance pendant une durée significative de la période préscolaire pour, entre autres appuyer la socialisation en français des enfants des ayants droit
- Structure d'accueil affirmative et ouverte

^{*} Il s'agit d'un résumé. Il est important de comprendre que certaines données sont tirées hors contexte. Pour bien comprendre cette étude, il faut lire le texte en entier

Dictionnaire de l'éducation

Afin d'aider nos lecteurs et nos lectrices à mieux comprendre la signification de certains mots utilisés couramment par les professionnels de l'enseignement, **Gouverne** désire introduire une chronique intitulée « Dictionnaire de l'éducation ». À chaque numéro, **Gouverne** publiera la définition de deux ou trois mots selon la deuxième édition du *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Renald Legendre publié par Guérin. Éducation, littératie et classe ressource sont les mots retenus pour notre première chronique.

Évaluation sommative

Évaluation effectuée à la fin d'un cycle ou d'un programme d'études ou encore, à la suite d'apprentissages extrascolaires, ayant pour but de connaître le degré d'acquisition de connaissances ou d'habiletés d'un élève afin de permettre la prise de décisions relatives, entre autres, au passage dans la classe supérieure, à la sanction des études et à la reconnaissance des acquis expérientiels.

Évaluation formative

Évaluation diagnostique d'une personne, d'un objet, d'une situation, d'une production, etc. dans un but d'assistance, d'amélioration, de correction s'il y a lieu.

Taxonomie

Classification systématique et hiérarchisée d'objectifs d'habileté, indépendante des objectifs de contenu, définis avec précision et agencés selon un continuum de complexité croissante de développement et selon une logique naturelle de cheminement de l'apprenant. Exemple: Taxonomie des besoins fondamentaux élaborée par Abraham Maslow (1954) Maslow présente cette hiérarchie sous forme de pyramide. La lecture de cette pyramide s'effectue de bas en haut, les besoins physiologiques et prioritaires figurant à la base de celle-ci. C'est au moment où ces besoins sont satisfaits que les autres apparaissent.

- 1. Besoins physiologiques (boire, manger, dormir, exercice, détente, repos etc.)
- 2. Besoins de sécurité (à l'abri des dangers, des privations)
- 3. Besoins d'intégration (appartenir à un groupe, s'intégrer et être accepté par les autres, aimer et être aimé)
- 4. Estime de soi (valorisation de la personne par elle-même et par les autres)
- 5. Réalisation de soi (se sentir en harmonie avec soi-même, développer pleinement sa personnalité, aller au bout de ses capacités)

APO (apprentissage assisté par ordinateur)

Type d'enseignement selon lequel une partie des fonctions normalement dévolues à l'enseignant sont soutenues par un ordinateur grâce à divers logiciels.

Apprentissage coopératif

Mode d'apprentissage où les élèves cheminent en petits groupes autour d'un même objet d'études ou d'un projet.



Stratégie pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada

Rapport du comité directeur sur l'inventaire des besoins des conseils scolaires francophones du Canada FNCSF (octobre 2004)

Sept axes d'intervention :

Identification, recrutement et rétention de la clientèle scolaire admissible

- Identification et recrutement de l'effectif scolaire cible
- Promotion de l'école française
- Programmes de francisation avant l'entrée scolaire

Infrastructures scolaires

- Construction de nouvelles écoles
- Réfections/réparations d'écoles existantes

Recrutement, formation et maintien d'un personnel qualifié en français

- Recrutement du personnel enseignant régulier
- Recrutement du personnel enseignant spécialisé
- · Recrutement du personnel administratif

Petite enfance

- Services à la petite enfance et services de garde
- Programme d'accueil, d'appui et d'accompagnement aux parents exogames

Programmation scolaire et ressources pédagogiques

- Programmes au niveau secondaire
- Services spécialisés en français

Encadrement linguistique et culturel

- Programmes d'actualisation linguistique
- Programme d'accueil, d'appui et d'accompagnement aux parents exogames

Mise en œuvre du plan

- Tables de concertation dans chaque conseil scolaire
- Rapprocher l'école de la communauté



Rencontre provinciale

des membres des conseils d'éducation



Les 15 et 16 octobre dernier, environ une cinquantaine de membres des conseils d'éducation se rencontraient à Grand-Sault pour une séance de formation et d'orientation. Le tout a débuté le vendredi soir par une

conférence de la ministre de l'Éducation, Madeleine Dubé. Des ateliers portant sur l'enseignement public au Nouveau-Brunswick et la Loi sur l'éducation, des modèles de gouvernance ainsi que sur les procédures d'assemblées délibérantes eurent lieu durant la journée du samedi.



Madeleine Dubé,



Directions générales



Une partie des délégués du CED du district scolaire 01



sous-ministre adjoint



Une partie des délégués du CED du district scolaire 3



Une partie des délégués du CED du district scolaire 5



Une partie des délégués du CED du district scolaire 11



Cyrille Sippley, président de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick

Chroniques

La chronique « groupe efficace »

La résolution des conflits

Un groupe efficace considère les conflits comme un élément naturel dans le fonctionnement d'un groupe. Si les conflits sont bien gérés, ils peuvent améliorer la capacité du groupe à accomplir la tâche, à travailler ensemble et à contribuer à la croissance personnelle des membres du groupe. Les membres utilisent les conflits pour mieux cerner le problème et comprendre de quelle manière les autres le voient plutôt que de les convaincre qu'ils ont tort et qu'eux ont raison.

D'abord, il faut savoir distinguer entre :

1) Débats

- a. Quverture à entendre les idées des autres
- b. Écoute et réaction même si on est en désaccord
- c. Tentative de comprendre le point de vue exprimé
- d. Analyse de la situation et recherche de la solution
- e. Attention aux idées exprimées et aux faits

Techniques pour créer des débats constructifs :

- Écoute active
- Paraphraser l'idée de l'autre
- Prendre connaissance des différences

2) Arguments:

- a. On prend pour acquis qu'on a raison
- b. On attend que la personne ait terminé de parler et on énonce ses idées sans répondre aux idées des autres
- c. On n'est pas intéressé à comprendre comment l'autre voit la situation
- d. On attaque les personnes
- e. Les questions difficiles sont rejetées d'une façon arbitraire

Techniques pour encourager des arguments non fonctionnels :

- ignorer les différences
- et souhaiter qu'elles vont disparaître
- ignorer les questions difficiles

• ignorer le fait que personne n'écoute

- devenir défensifs
- permettre d'attaquer les autres et d'être rudes

Deux étapes pour gérer les conflits :

a) Ventiler

- Laisser les personnes s'exprimer. On est rarement prêt à chercher les solutions avant d'avoir la satisfaction d'avoir été compris
- Ceci suppose de l'écoute et de l'empathie. On peut cependant demander de la clarification.

b) Aborder le problème

• ignorer le conflit

Peut être utilisé dans 10 % des situations afin de permettre aux personnes de se calmer. « Il ne semble pas y avoir de solution immédiate à cette question. Poursuivons et discutons d'autre chose durant le temps qui nous reste. »

• garder la paix

Peut être utilisé dans 5 % des situations lorsque garder la paix est plus important que trouver une solution. « Puisque cette question est si importante pour monsieur ou madame, peut-être pourrions-nous aller dans cette direction. »

compromis

Peut Être utilisé dans 20 % des situations lorsque les deux parties tiennent absolument à leur point de vue. « Pouvons-nous trouver un juste milieu? »

collaboration

C'est l'approche qu'on doit favoriser. Il faut l'utiliser dans au moins 65 % des situations. Ceci consiste à identifier la question et impliquer tout le groupe à analyser le problème, générer des idées, formuler des solutions et s'entendre sur l'action à prendre. « Énumérons les faits, les causes, les solutions possibles, l'action retenue.» (à suivre)

La chronique

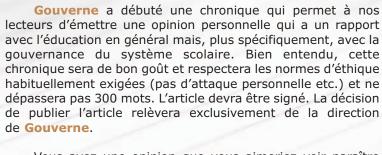
« Les obligations légales et constitutionnelles »

Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

- 1) Les citoyens canadiens :
- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.
- 2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada

- ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.
- 3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :
- a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité
- b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans les établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés par les fonds publics.

« C'est mon opinion »



Vous avez une opinion que vous aimeriez voir paraître dans la chronique « *C'est mon opinion* »? Faites-la parvenir à **Gouverne** par courriel à : leon.richard@gnb.ca ou à **Gouverne** 131, avenue Connaught, Moncton (N.-B.) E1C 3P4

Nous avons besoin de votre collaboration

Un quatrième numéro de **Gouverne** vous est remis aujourd'hui. Un premier objectif est d'améliorer la communication entre les conseils d'éducation et entre les comités parentaux d'appui à l'école. C'est pourquoi nous vous présentons des renseignements sur les cinq districts scolaires et sur les comités parentaux d'appui à l'école. Un deuxième objectif est de vous aider à mieux

comprendre et accomplir votre rôle. C'est la raison pour laquelle nous désirons poursuivre une série de chroniques. Pour mieux vous desservir, nous désirons connaître vos réactions et vos opinions. Nous vous invitons donc à compléter le questionnaire ci-dessous et nous le faire parvenir dans les plus brefs délais. **Un gros merci!**

Le nom	$ t A$ J'aime le nom de la revue $ t Gouverne$: oui $ t \Box$ non $ t \Box$		
	B Je suggère le nom suivant :		
La présentation	🛕 J'aime la présentation : oui 🔲 non 🔲		
	B Ce que j'aime :		
	Ce que je n'aime pas :		
Le contenu	A J'ai aimé le contenu		
	Présentation des conseils et districts : oui ☐ non ☐		
	II J'aime l'idée des chroniques		
	1 C'est mon opinion : oui ☐ non ☐		
	2 Qu'en dit Carver ? : oui ☐ non ☐		
	lacksquare Groupes efficaces : oui $lacksquare$ non $lacksquare$		
	4 Obligations légales et constitutionnelles : oui □ non □		
	B Je suggère comme contenu :		
Suggestions			

Prière de compléter, découper ou photocopier et faire parvenir à

Gouverne 131, avenue Connaught, Moncton (N.-B.) E1C 3P4 ou par télécopieur au numéro (506) 856-2932





Gouverne

désire souhaiter
à tous
ses lecteurs
et lectrices
une bonne année
2005.



Que d'après le recensement de 2001, la population du Canada est 30 007 094, dont 7 136 985 (24,1%) de langue française et 22 068 568 (74,5%) de langue anglaise.

Que la population de Nunavut est 26 745, dont 415 (1,6%) de langue française et 22 780 (85,4%) de langue anglaise.

Que la population des Territoires du Nord-Ouest est 37 360, dont 915 (2,5%) sont de langue française et 35 805 (96,5%) de langue anglaise.

Que la population du Yukon est de 28 674, dont 885 (3,1%) sont de langue française et 27 568 (96,6%) de langue anglaise.

Que la population de la Colombie-Britannique est de 3 907 738, dont 59 370 (1,5%) sont de langue française et 3 707 780 (95,8%) de langue anglaise

Que la population d'Alberta est 2 974 807, dont 58 825 (2,0%) sont de langue française et 2 851 958 (97,0%) de langue anglaise

Que la population de Québec est de 7 237 479, dont 6 149 340 (86,3%) sont de langue française et 918 955 (12,9%) de langue anglaise

Que la population de l'Île-du-prince-Edouard est de 135 294, dont 5 275 (4,0%) sont de langue française et 128 080 (96,0%) sont de langue anglaise

Que la population de Saskatchewan est 978 933, dont 16 550 (1,7%) sont de langue française et 943 598 (98,0%) de langue anglaise

Que la population de Terre-Neuve-et-Labrador est de 512 930, dont 2 100 (0,4%) sont de langue française et 505 413 (99,5%) de langue anglaise

Que la population de l'Ontario est de 11 410 046, dont 527 710 (4,7%) sont de langue française et 10 531 465 (93,3%) de langue anglaise

Que la population du Manitoba est de 1 119 583, dont 43 380 (3,9%) sont de langue française et 1 051 265 (95,2%) de langue anglaise

Que la population de la Nouvelle-Écosse est 908 007, dont 33 765 (3,8%) sont de langue française et 862 968 (96,1%) de langue anglaise

Que la population du Nouveau-Brunswick est de 729 498, dont 238 450 (33,1%) sont de langue française et 480 925 (66,8%) de langue anglaise